

EN DIRECT RÈGLEMENTAIRE

Date : 28 février 2022

LIGNE TELEPHONIQUE DEDIEE AUX PROFESSIONNELS DE SANTE UN NUMERO D'APPEL UNIQUE : **36 08** (SERVICE GRATUIT) DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 A 17H30

Pour rappel, une sécurisation des appels reçus par la ligne téléphonique dédiée aux professionnels de santé a été mise en place en juin 2021. Elle est renforcée à partir du 15 février 2022.

Aussi afin de :

- sécuriser votre contact téléphonique,
- réduire votre temps d'attente,
- réduire le temps d'attente de vos confrères qui appellent également,

Et avant tout appel, il est nécessaire de vous munir :

1. De votre **numéro d'assurance maladie** ou FINESS (9 chiffres)
2. **Des 5 derniers chiffres de votre compte bancaire professionnel, la sécurisation des appels par identification de la carte CPS étant abandonnée.**
3. Si votre appel concerne un dossier assuré, **le numéro de sécurité sociale de ou des assuré(s)** concerné(s) vous sera demandé.

Ces éléments sont nécessaires pour un traitement optimum de votre appel.

Vous pouvez également nous contacter et poser vos questions par Courriel, via la messagerie d'ameli pro dans l'onglet « Echanges ». Votre demande sera prise en compte sous 48 heures.



Votre espace
ameli pro



3608
(service gratuit
+ prix appel)



CPAM de la Côte-d'Or
CS34548
21045 Dijon CEDEX

Directeur de la publication : Lilian VACHON
Rédaction : Sous-direction des professionnels de santé